

François Therrien

De : "Claude Raymond" <claude1252@gmail.com>
À : "François Therrien" <ftherrien@aei.ca>
Envoyé : 2 novembre 2009 18:51
Objet : St-Jean-sur-Richelieu

De : Martin, Manon [mailto:M.Martin@ville.saint-jean-sur-richeleu.qc.ca]
Envoyé : 2 novembre 2009 11:06
À : claude1252@gmail.com
Objet : Therrien 175

Bonjour M. Raymond,

Merci de votre commentaire. Je vous invite également à le transmettre à Rogers et à Industrie Canada.

Le site proposé par Rogers dans votre secteur n'est pas optimal, la Ville a donc proposé d'autres sites de moindre impact et nous attendons une réponse de leur part.

Les sites qui ont été identifiés par Rogers n'ont jamais été approuvés par, le Service de l'urbanisme, le Comité consultatif de l'Urbanisme et le Conseil municipal. Rogers a pris l'initiative de transmettre un dossier pour la consultation de la population avant d'avoir obtenu l'autorisation de la Ville, ce qui a suscité le mécontentement inutilement.

Toute nouvelle installation de structure d'antenne est assujettie aux règlements municipaux relatifs aux usages conditionnels. Le projet doit être analysé par le Comité consultatif d'urbanisme selon des objectifs et critères établis. De plus, un avis public doit être affiché sur le terrain visé par le projet et dans les journaux. Aucun permis visant l'installation de tours de télécommunication ne peut être émis avant l'approbation du Conseil municipal pour un usage conditionnel.

Soyez assuré que votre requête a été transmise au service de l'Urbanisme qui le compilera au dossier.

Bonne journée.

Manon Martin, coordonnatrice

Direction générale - Requêtes et Plaintes
188, Jacques-Cartier Nord C.P. 1025
Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 7B2
Tél.: 450-357-2443 Téléc. 450-357-2385
plaintes@ville.saint-jean-sur-richeleu.qc.ca
m.martin@ville.saint-jean-sur-richeleu.qc.ca